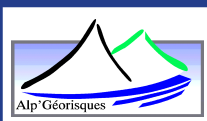


# *Plan de Prévention des Risques Miniers de May-sur-Orne*



*Réunion de comité de pilotage – 06 novembre 2014*

# *Déroulement de la réunion*

*1. Présentation du projet*

*2. Méthodologie*

*3. Procédure d'élaboration du PPRM*

*4. Échéancier de l'étude*

*5. Discussions et débats*

## Périmètre d'étude

*Le PPRM est prescrit par arrêté préfectoral du 14 janvier 2005.*

*Il concerne 9 communes :*

*May-sur-Orne,  
Rocquancourt,  
Saint-Aignan-de-Cramesnil,  
Saint-André-sur-Orne,  
Saint-Martin-de-Fontenay,  
Feuguerolles-Bully,  
Fontenay-le-Marmion,  
Garcelles-Secqueville,  
Maltot*

*Présentation*

*Méthodologie*

*Procédure*

*Échéancier*

*Discussions*

# Périmètre d'étude

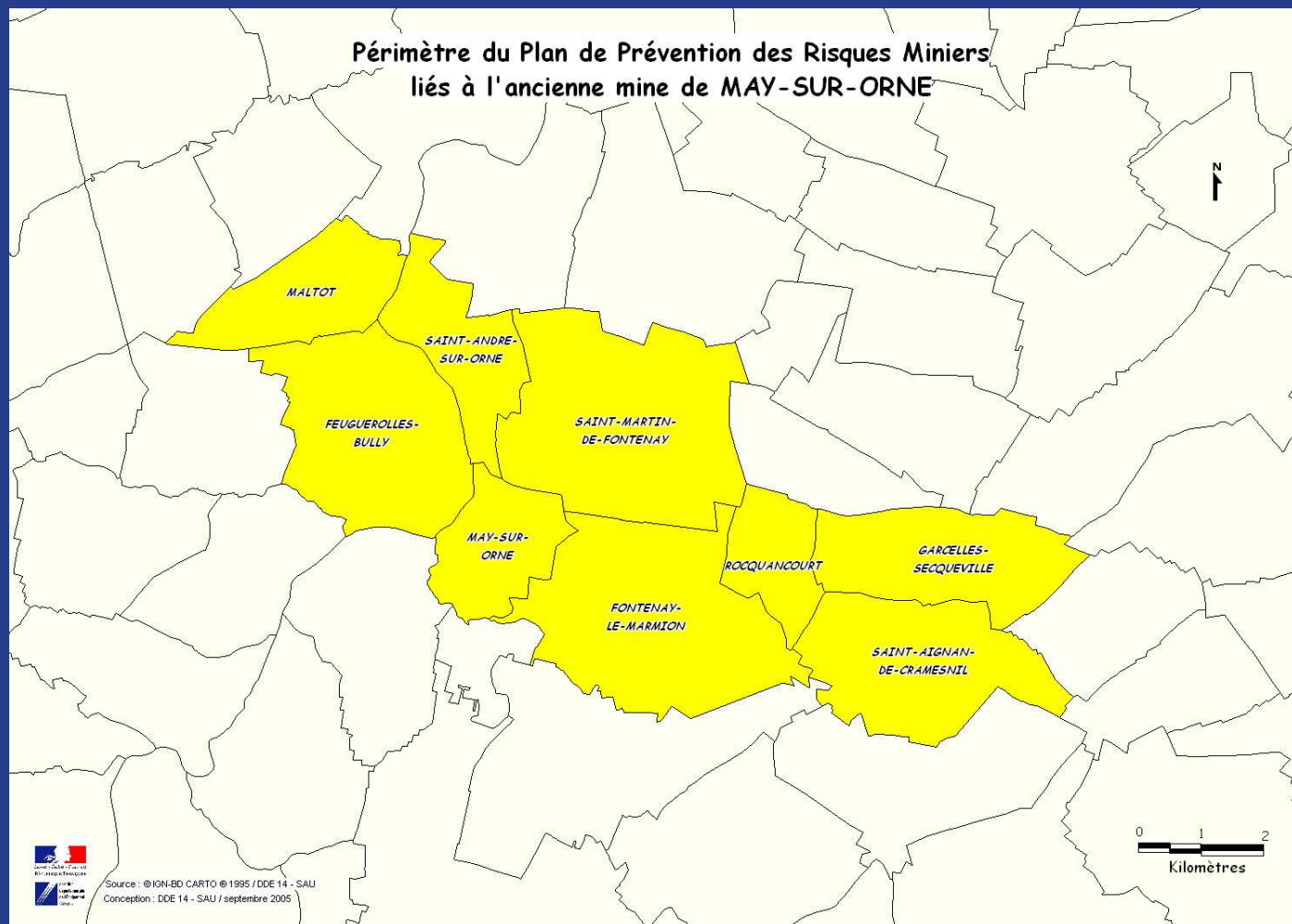
Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions



# Objectifs

## Les objectifs assignés aux PPRM :

*1. Assurer la sécurité des personnes et limiter les risques pour les biens ;*

*2. Gérer les risques miniers résiduels au travers de règles d'urbanisme et de construction.*

*Présentation*

*Méthodologie*

*Procédure*

*Échéancier*

*Discussions*



## Nature du PPRM

Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

*Le PPRM est :*

- *une servitude d'utilité publique annexée au document d'urbanisme (article L. 126-1 du code de l'urbanisme) ;*
- *un document de prévention spécifique et unique (il remplace toutes les anciennes procédures).*

## *Le PPRM se compose :*

*Présentation*

**1. D'une note de présentation ;**

*Méthodologie*

*Procédure*

**2. De cartes** (de localisation des phénomènes, des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire) ;

*Échéancier*

*Discussions*

**3. D'un règlement** qui précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, ainsi que les mesures d'interdictions et les prescriptions.

# Méthodologie

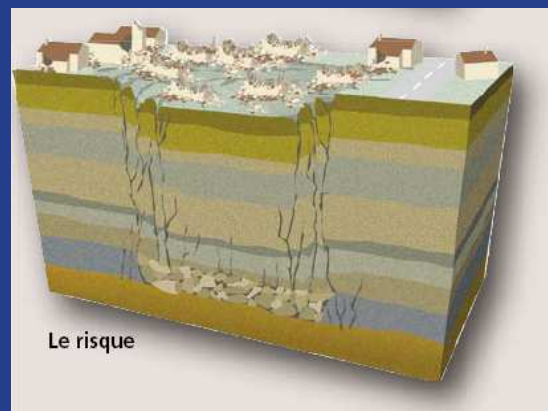
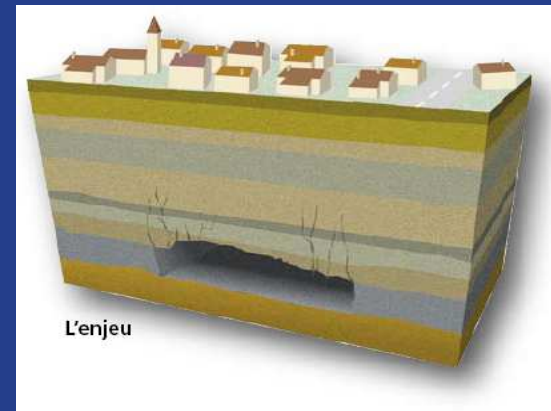
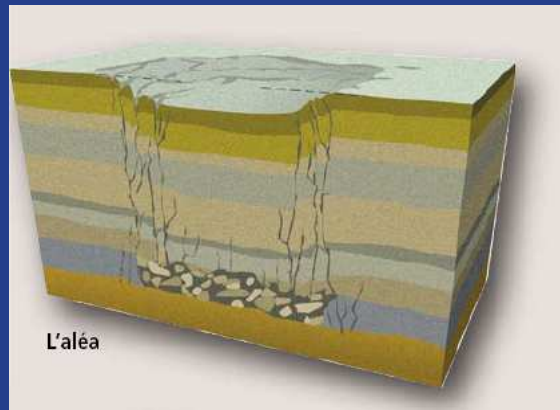
Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions



L'existence d'un risque résulte de l'exposition d'un enjeux à un aléa quelconque, à un instant donné.



## *Le PPRM concerne les phénomènes de :*

*Présentation*

*Méthodologie*

*- Effondrement localisé ;*

*Procédure*

*- Affaissement ;*

*Échéancier*

*- Pollution des eaux souterraines.*

*Discussions*

*... sur l'ensemble de la zone d'étude.*

*La cartographie des aléas « risques miniers », réalisée par les services de la DREAL de Basse-Normandie sera le support de l'étude PPRM.*

*La mission qui fait suite à l'étude de qualification des aléas comprend 3 phases :*

- 1. Identification des enjeux humains et socio-économiques et analyse croisée aléas/enjeux.*
- 2. Zonage réglementaire et règlement.*
- 3. Rédaction du projet de PPRM et consultations officielles.*

*Présentation*

*Méthodologie*

*Procédure*

*Échéancier*

*Discussions*

*Les enjeux caractérisent l'occupation actuelle et future du sol. Ils comprennent :*

*Présentation*

*Méthodologie*

*Procédure*

*Échéancier*

*Discussions*

- *L'urbanisation existante dans le périmètre d'étude ;*
- *Les principaux établissements recevant du public ;*
- *Les infrastructures de transport ;*
- *Les usages des espaces publics ouverts ;*
- *Les ouvrages et équipements d'intérêt général.*



Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

## Le zonage PPRM

Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

*La carte des aléas est croisée avec la carte des enjeux pour obtenir le zonage réglementaire sur fond cadastral.*

*Le PPRM définit 3 types de zones :*

- zone d'interdiction : inconstructible ;*
- zone de contraintes : constructions réglementées ;*
- zone sans contrainte spécifique.*



# Le zonage PPRMT

Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

Phénomènes	Aléa	Principes réglementaires
Effondrement généralisé	Tous niveaux	Inconstructible
Effondrement localisé	Fort	Inconstructible
	Moyen	Inconstructible sauf dérogation exceptionnelle et sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM
	Faible	Constructible sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM
Affaissement progressif	Fort	Inconstructible
	Moyen ou faible	Constructible sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM
Tête de puits matérialisé ou non	Fort	Inconstructible sur la zone d'aléa liée au puits
	Moyen ou faible	Inconstructible sur la zone d'aléa liée au puits, sauf dérogation exceptionnelle pour les puits matérialisés et sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM

Extrait de la circulaire du 6 janvier 2012

Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions



## Exemple de zonage réglementaire

## Le règlement

Présentation

*Le règlement précise :*

Méthodologie

*- les dispositions constructives ;*

Procédure

*- les dispositions d'urbanisme ;*

Échéancier

*- les recommandations individuelles ou collectives visant à réduire le risque et s'appliquant au bâti futur comme à l'existant.*

Discussions

*Le règlement peut également porter sur l'usage du sol.*

*Il peut imposer la mise en œuvre de protections indispensables à la sécurité des biens et des personnes.*

## *Le Rapport de présentation*

*Présentation*

*Méthodologie*

*Procédure*

*Échéancier*

*Discussions*

*Pièce indispensable du PPRM, le rapport de présentation doit permettre la bonne compréhension du dossier : fondement légal, contextes géographique et humain, qualification de l'aléa, identification des enjeux, modalités de transcription réglementaire, etc.).*

## Procédure d'élaboration

Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

*Le PPRM est réalisé conformément à l'article l'article L174-5 du code minier et à la circulaire du 06 janvier 2012 relative à la prise en compte des risques miniers résiduels.*

*Il a pour objet de :*

- 1. Délimiter les zones exposées aux risques ;*
- 2. Définir les mesures sur les biens et activités existants ;*
- 3. Définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.*



Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

**CONCERTATION  
et ASSOCIATION**

Arrêté de **prescription** par le préfet

Élaboration du projet de PPRM  
(note de présentation, cartes des aléas,  
enjeux, zonage, règlement)

Consultation officielle des communes et des habitants  
Enquête publique

Modification éventuelle du projet de PPRM

Approbation du PPRM par arrêté préfectoral, notifi-  
cation au maire et annexion au document d'urbanisme

## *L'association / La concertation*

*Présentation*

*Méthodologie*

*Procédure*

*Échéancier*

*Discussions*

*Une démarche qui contribue à :*

*- instaurer un climat de confiance nécessaire à l'approbation des risques et des choix qui fondent le projet de PPRM.*

*Et aboutit à :*

*- une vision commune de la démarche de prévention.*

## L'association

Présentation ●

Méthodologie ●

Procédure ●

Échéancier ●

Discussions ●

*Tout au long de l'élaboration du PPRM, c'est la dialogue avec les acteurs du territoire :*

- Prendre connaissance des études techniques du PPRM ;*
- Déterminer les principes d'élaboration du projet ;*
- Affiner le projet dans une démarche collaborative.*

## La concertation

Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions

*Une démarche qui s'adresse à toute la population, qu'elle soit ou non dans le périmètre d'étude, pour :*

- *Informé sur la procédure ;*
- *Partager sur les risques ;*
- *Écouter les observations ;*

*... afin de favoriser une culture du risque.*

## Dans l'attente du PPRM approuvé :

Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions

### *Article R111.2 code de l'urbanisme*

*« Le permis de construire peut- être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique »*



## L'échéancier de l'étude

Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions

*Le délai de réalisation du PPRM est de 14 mois à compter de la réception de l'ordre de service (septembre 2014):*

*Phase 1 : Cartographie des enjeux - 4 mois : janvier 2015*

*Phase 2 : Zonage réglementaire et règlement - 4 mois : mai 2015*

*Phase 3 : Consultation publique - 3 mois : septembre 2015*

*Phase 4 : Finalisation du projet - 3 mois : fin 2015*

## Discussions

Présentation

Méthodologie

Procédure

Échéancier

Discussions

■ *Questions ?*

■ *Remarques ?*